

MISSION TRANSACTION + LOCATION IMMOBILIERE

Tarif maximums applicables à compter du 26 juin 2017

Transaction vente achat	
Intermédiaire entre vendeur et acheteur pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier sur le montant	
Jusqu'à 100 000€	Forfait 6000 euros
De 100 001 à 200 000 €	6 % TTC
De 200 001 à 300 000€	5.5 % TTC
A delà de 300 001	5 % TTC
Les honoraires sont à la charge du Mandant	

Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	4.20 % calculé sur le loyer annuel	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8,00 € TTC le m ² (A part égale, locataire et bailleur) Application loi ALUR	
Etat des lieux location vide	3,00 € TTC (A part égale, locataire et bailleur) Application loi ALUR	

Estimation avec avis de valeur
100 € HT soit 120 €TTC minimum selon devis
Estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI LAPLAINE IMMO AGENCE PERPIGNAN 114 avenue TORCATIS 66000 PERPIGNAN

Honoraires au 26 JUN 2017

SARL au capital de 5000 € RCS Perpignan 489353771 carte prof : n°66-2006-72 Délivrée par la préfecture des Pyrénées Orientales

Caisse de garantie : SOCAF montant 110 000 €